

# L'autre, là où on ne l'attendait pas...

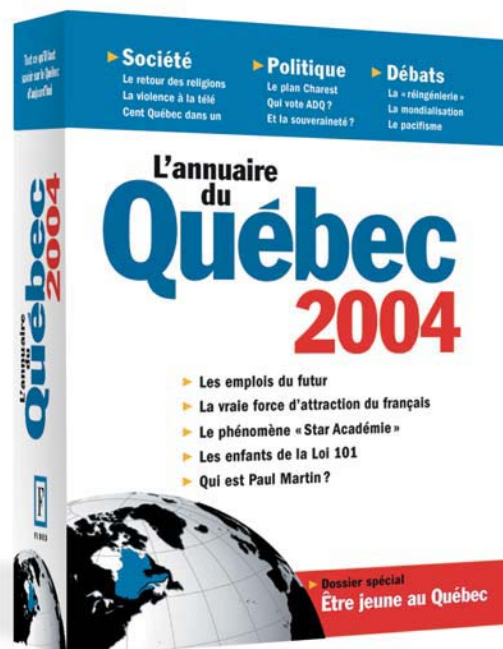
## *Les lieux de culte des minorités ethno-religieuses*

**ANNICK GERMAIN ET JULIE ÉLIZABETH GAGNON**

INRS Urbanisation, Culture et Société



Ce document est un complément de  
*L'Annuaire du Québec 2004*





INSTITUT DU  
NOUVEAU MONDE

DES CITOYENS  
DES IDÉES  
DES PROJETS

## UNE PUBLICATION DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

L'Institut du Nouveau Monde est un organisme indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation du débat public au Québec. Il veut inspirer l'émergence d'idées nouvelles et contribuer à la recherche de solutions novatrices aux problèmes du Québec contemporain. L'Institut du Nouveau Monde travaille dans une perspective de justice sociale, dans le respect des valeurs démocratiques, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'INM publie *L'Annuaire du Québec* aux Éditions Fides. Il organise des Rendez-vous stratégiques pour identifier les orientations du Québec de demain (le prochain portera sur la culture). Il compte dix cercles régionaux dans autant de régions du Québec. Il veut mettre à profit les nouvelles technologies de l'information, notamment un site Internet, pour favoriser la délibération publique et rejoindre les citoyens de toutes les régions du Québec. Il organise, chaque été, une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 30 ans.

209, rue Ste-Catherine Est  
Bureau V-3110, C. P. 8888  
succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8  
T 514.934.5999  
F 514.934.6330  
[inm@inm.qc.ca](mailto:inm@inm.qc.ca)  
[www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)

**PRIX CLAIRE-BONENFANT 2005,**  
remis par le gouvernement du Québec  
pour les valeurs démocratiques et  
l'éducation civique.



l'Église québécoise. En même temps, il faut bien le dire, la parcimonie de la reconnaissance symbolique qui leur est donnée reste un lieu de scandale aux yeux de bien des observateurs externes et de beaucoup de chrétiens engagés.

Désormais associé à une des sociétés les plus sécularisées du monde, le catholicisme québécois, dans ce passage imposé d'un statut de pouvoir à un statut de quête, appelé à reconfigurer son identité, représente un immense chantier théologique et ecclésiologique et un véritable laboratoire du christia-

nisme contemporain. Avec les catholicismes d'autres milieux ou avec les autres confessions religieuses, il partage un défi de taille : concilier la conscience de la cité et le meilleur de ses traditions<sup>4</sup>. Peut-être dira-on que c'est là un défi de tous temps et tous lieux. Certes. Pour vivre, pour se donner un avenir, il doit cependant désormais en inventer les formes, c'est-à-dire faire venir au langage, dans un monde dont les langues lui sont étrangères, l'expérience et l'espoir, bref l'utopie dont il se veut porteur. ♦

### Références

1. Le terme est emprunté à Danièle HERVIEU-LÉGER, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003, 335 p.
2. Denis PELLETIER, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002, 324 p.
3. On pourra aussi consulter notre article qui faisait déjà le point de cette question il y a plus de quinze ans, écrit en collaboration avec Jean-Paul Montminy, « La vitalité paradoxale du catholicisme québécois », in Gérard DAIGLE (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, 575-607.
4. Voir Raymond LEMIEUX et Jean-Paul MONTMINY, *Le catholicisme québécois*, Les Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval, coll. Diagnostic, n° 28, 2000, 141 p.

## L'Autre, là où on ne l'attendait pas...

### Les lieux de culte des minorités ethno-religieuses

#### Annick Germain et Julie Elizabeth Gagnon

INRS Urbanisation, Culture et Société

La cause est entendue, Montréal est une métropole qui devient chaque jour davantage multiethnique. La proportion d'immigrants augmente pratique-

ment dans tous les secteurs de l'île ainsi que dans les banlieues proches. La diversité des origines ethniques qui distingue l'immigration canadienne est

particulièrement prononcée à Montréal. Or, les pratiques religieuses des immigrants (et plus largement des communautés culturelles), et tout particulièrement l'aménagement de leurs lieux de culte, semblent avoir pris les autorités municipales par surprise. Dans les années 1990, plusieurs municipalités de la région montréalaise ont en effet décrété des moratoires sur ces aménagements, certaines ont revu leurs règlements de zonage pour contenir le flot croissant des demandes d'établissement de lieux de culte. On a vu aussi se multiplier les controverses suscitées par ces projets d'aménagement dans les quartiers environnants. Enfin, certaines décisions municipales de permettre ou de refuser des projets d'agrandissement ou de construction de lieux de culte associés à des minorités ethno-religieuses ont commencé à alimenter des débats sur les attitudes discriminatoires (tant positives que négatives) des municipalités et plus largement sur la laïcité de l'espace public.

Pourtant ce n'est pas d'hier que Montréal n'est plus seulement la « ville aux cent clochers ». Certains quartiers dont le Mile End, couloir traditionnel de l'immigration, possèdent un patrimoine religieux très diversifié, et ce, depuis longtemps. Les visites guidées organisées par la Société d'histoire du Mile End révèlent un foisonnement de types de lieux de culte différents qui souvent se sont succédé dans les mêmes édifices ou ont été recyclés à d'autres usages (Bronson, 2002). Qu'y a-t-il donc de relativement neuf dans la géographie récente des lieux de culte des minorités ou dans les enjeux posés par leur aménagement ?

### Croissance, étalement et diversité

Le paysage religieux de l'agglomération montréalaise connaît des changements importants liés en partie à l'évolution des flux migratoires des dernières décennies : augmentation continue des quotas fixés par les gouvernements provincial et fédéral, diversité accrue des pays d'origine. Depuis les années 1990, les municipalités de la région montréalaise ont vu augmenter de façon significative les demandes de constructions ou d'agrandissement des lieux de culte, et la plupart étaient associées aux minorités ethniques. Bien qu'il soit difficile de réaliser un inventaire des lieux de culte, une réalité très mouvante, on a estimé en 2002 qu'environ 35 % des quelque 800 lieux de culte que compte l'île de Montréal sont associés à des groupes immigrants ou ethno-religieux particuliers, avec une forte croissance des religions non chrétiennes orientales comme l'islam, le sikhisme et le bouddhisme, en plus des Églises associées au protestantisme réformé dont le pentecôtisme et l'adventisme, des Églises qui comportent souvent une forte proportion d'immigrants et/ou de minorités visibles.

On voit se multiplier à la fois des petites communautés aux ressources limitées à la recherche de terrains peu coûteux comme dans les parcs industriels peu convoités ou de locaux commerciaux désaffectés, mais aussi des projets de grande envergure arborant éventuellement une architecture évoquant la culture d'origine, comme le temple sikh (gurdwara) de LaSalle. Ces lieux de culte ne sont plus tous aménagés à proximité des quartiers de résidence de leur communauté, ou « au cœur de la cité » comme l'étaient les

**35 % des quelque 800 lieux de culte que compte l'île de Montréal sont associés à des groupes immigrants ou ethno-religieux.**

églises catholiques. Qu'il s'agisse d'un choix ou d'une contrainte (pénurie ou coût des espaces de proximité), ces nouvelles localisations font que ces lieux de culte à rayonnement régional ont pour effet de créer des situations de rapprochement spatial de cultures très différentes, situations qui ne passent pas inaperçues, surtout dans le tissu homogène des banlieues. Enfin, la croissance des lieux de culte des minorités survient au moment où la désaffectation des églises catholiques et protestantes traditionnelles et le recyclage de certaines d'entre elles à des fins notamment résidentielles posent des problèmes de conservation du patrimoine religieux. Notons que les églises catholiques sont souvent d'un gabarit trop monumental (en clair, elles sont trop coûteuses à entretenir) pour être réutilisées par d'autres groupes religieux, quand toutefois les obstacles ne sont pas d'abord d'ordre institutionnel.

Comment ont réagi les municipalités à cette prolifération de lieux de culte et quels enjeux représentent-ils pour elles ?

### **Des municipalités de moins en moins conciliantes**

Avant de se montrer de plus en plus réticentes face à l'augmentation des demandes d'aménagement de lieux de culte, la plupart des municipalités étaient en général assez ouvertes aux demandes qui leur étaient faites par divers groupes ethno-religieux. En fait, les lieux de culte n'étaient souvent même pas mentionnés dans les classifications relatives à l'usage du sol dans les règlements de zonage, et pouvaient donc s'implanter n'importe où y compris en zone résidentielle où d'ailleurs beaucoup de lieux de culte ont com-

mencé par s'établir, souvent dans un logement privé. Mais l'augmentation du nombre de demandes dans les années 1990 à Montréal (Arteau, 2000) et ailleurs dans l'île provoque un changement d'attitude, et la plupart des municipalités accueillant beaucoup d'immigrants modifient leurs règlements de zonage pour restreindre les zones où des lieux de culte pourraient s'établir de plein droit; certaines, dont Montréal, décrétant même un moratoire sur toute implantation de nouveau lieu de culte. Ces moratoires n'empêchent pas l'établissement d'un nouveau lieu de culte, mais assujettissent les projets à un plus grand contrôle politique.

C'est que les municipalités commencent à prendre la mesure des enjeux économiques, urbanistiques et socio-politiques qui sous-tendent la multiplication des lieux de culte sur leur territoire, surtout s'ils sont associés à des minorités ethno-religieuses.

Rappelons d'abord qu'en vertu d'une loi provinciale, les lieux de culte sont exemptés de taxes foncières et scolaires, y compris pour les parties du bâtiment qui ne correspondent pas au lieu de prière proprement dit (une garderie, une salle communautaire, un gymnase, etc.). Ces édifices représentent donc aux yeux des autorités municipales dont les revenus dépendent essentiellement de ces taxes, « des manques à gagner » pour le budget municipal. Cet argument fiscal est d'autant plus important qu'avec l'urbanisation de la métropole, les terrains vacants disponibles se raréfient; en témoigne l'attitude des villes qui, avec le retour de la croissance économique au milieu des années 1990, ont voulu attirer des entreprises de haute technologie dans leurs parcs industriels.

Ensuite, plusieurs gros projets de lieux de culte causent des maux de tête aux municipalités, la qualité des matériaux quand ce n'est pas les financements escomptés n'étant pas toujours au rendez-vous. Surtout, on craint de plus en plus les « nuisances » susceptibles d'affecter les milieux résidentiels adjacents : trafic, encombrement des espaces de stationnement, bruit des cérémonies, etc. De fait, de nombreuses controverses sont déclenchées autour des impacts de ces projets sur la qualité de vie des riverains (surtout lorsque ceux-ci sont des propriétaires soucieux de la valeur de leur propriété!). Les lieux de culte de rayonnement dit régional sont aussi mal vus par les autorités locales notamment des banlieues, qui souvent n'hésitent pas à réclamer la liste des adresses des membres de la congrégation pour s'assurer qu'il s'agit bien de contribuables et d'électeurs locaux.

Mais les lieux de culte de proximité suscitent aussi des réticences. Plus rarement avoué mais non moins prégnant est l'argument des effets d'entraînement sur la composition ethnique du milieu résidentiel adjacent ; ainsi l'aménagement d'une église pentecôtiste africaine a fait craindre « une invasion de minorités visibles » dans un quartier où les immigrants avaient jusque-là peu tendance à s'installer.

Cette dimension de la visibilité de l'immigration semble importante à plus d'un titre et mérite qu'on s'y arrête un moment.

### **Des minorités plus nombreuses et plus visibles...**

L'expression « minorités visibles » s'applique aux personnes, autres que des autochtones, qui, selon la Loi sur

l'équité en matière d'emploi, « ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Le recensement du Canada permet de suivre l'évolution des conditions d'accès à l'emploi, au logement, et autres, des personnes appartenant aux minorités visibles et comprend une question à cet égard. Les experts s'accordent à penser que le sous-dénombrement des minorités visibles est notoire, mais les résultats du recensement sont néanmoins utiles, surtout si on compare les données d'un recensement à l'autre.

Or, les données du dernier recensement (2001) révèlent une augmentation importante de la proportion de minorités visibles dans la population canadienne en général (la proportion a triplé depuis 1981) et tout particulièrement dans certaines municipalités. Rappelons que depuis les années 1980, l'immigration admise au Québec (comme dans le reste du Canada d'ailleurs) est largement non européenne avec une forte dominance des origines asiatiques.

Parmi les 25 municipalités canadiennes de 5 000 habitants et plus ayant les plus fortes proportions de minorités visibles en 2001, on note en tête de liste Richmond, en banlieue de Vancouver, avec 59 % de sa population appartenant aux minorités visibles ; Toronto arrive au 6<sup>e</sup> rang avec 42,8 %. Suivent au 10<sup>e</sup> rang Saint-Laurent avec 38,2 %, Brossard au 13<sup>e</sup> rang avec 27,7 %, Dollard-des-Ormeaux au 15<sup>e</sup> rang avec 26 %, suivi de Pierrefonds avec 25,8 %. Montréal arrive en 21<sup>e</sup> place avec 22,7 %.

Si l'on revient au cas de Saint-Laurent, il est intéressant de noter que cet arrondissement dont près de la moitié des habitants sont aujourd'hui

**Plusieurs gros projets de lieux de culte causent des maux de tête aux municipalités.**

immigrants, n'en comptait guère avant les années 1950. La rapidité avec laquelle les Laurentiens Canadiens français et anglais sont pour ainsi dire mis en minorité par des immigrants, minorités visibles de surcroît, mérite d'être soulignée. Car c'est dans ce contexte de changements démographiques majeurs que se manifeste une autre dimension de la visibilité des immigrants, telle qu'elle est véhiculée par les nouveaux lieux de culte. L'architecture résidentielle montréalaise typique des « plex » (duplex, triplex, etc.) a intégré depuis longtemps les apports de diverses communautés européennes. Ce sont aujourd'hui d'autres influences culturelles qui façonnent cette fois l'architecture religieuse.

Le cas de la mosquée de Saint-Laurent, la plus importante en sol montréalais, permet bien d'illustrer ce changement dans le paysage urbain. Le Centre islamique de Saint-Laurent fait l'objet de travaux majeurs d'agrandissement qui vont également modifier son architecture, désormais de caractère islamique. Installée dès 1965 dans un modeste « bungalow » dans un secteur relativement désuet de la ville, la mosquée passe pendant longtemps inaperçue, avant de faire l'objet de travaux successifs d'agrandissement qui vont peu à peu contribuer à affirmer la présence d'une communauté musulmane de plus en plus nombreuse. Le dernier des projets d'agrandissement a suscité certaines réticences auprès de l'administration municipale (du fait du gabarit et de l'architecture), qui a tenté de convaincre le gouvernement provincial de revoir sa loi sur les exemptions de taxes accordées aux lieux de culte.

D'autres projets d'agrandissement ou de construction de mosquées ont été mal accueillis par les autorités locales dans la région montréalaise, comme d'ailleurs à Toronto où cependant tous les projets ont fini par se réaliser (Qadeer et Chaudry, 2000). D'autres types de lieux de culte ont connu un sort semblable (même si l'attention médiatique, tout particulièrement depuis les événements du 11 septembre 2001, semble parfois privilégier les mosquées comme dans le cas des deux refus de projets de mosquée à Dollard-des-Ormeaux). Les raisons qui sous-tendent ces attitudes tant des municipalités que des riverains sont multiples, mais on peut lire en filigrane dans la plupart de ces cas l'inconfort causé par l'affirmation d'un groupe ethno-religieux dans l'espace public. Plusieurs responsables religieux, notamment de mosquées, choisissent d'ailleurs le parti de l'invisibilité pour éviter toute attitude de rejet. Pour d'autres, au contraire, l'enjeu en est précisément un de reconnaissance, dans une perspective de citoyenneté urbaine comme l'ont montré Isin et Siemiatycki pour Toronto (Isin et Siemiatycki, 2002).

### Ce que cohabiter veut dire

Mais les municipalités ne sont pas les seuls acteurs concernés dans ces dossiers d'aménagement. En plus des responsables de lieux de culte, les habitants sont aussi à l'occasion partie prenante du débat, mais sont d'abord interpellés par ces nouvelles situations de cohabitation interculturelle. Les municipalités jouent à leur égard différents rôles : tantôt relayant le point de vue des demandeurs, elles exercent une fonction de médiation, tantôt elles tranchent en reprenant le point de vue

des résidants ou au contraire en passant outre, car les enjeux politiques sont souvent lourds et la majorité n'est pas toujours là où on croit, comme on le verra plus loin.

En effet, ces dossiers engagent souvent des dynamiques sociales micro-locales particulières. On citera le cas d'un projet d'agrandissement d'une mosquée à Laval installée non dans le quartier fortement immigré de Cho-medey, mais dans un secteur à majorité « québécoise de souche » à proximité d'une artère commerciale en déclin mais à forte circulation. Les résidants estimant à bon droit devoir supporter les multiples nuisances d'un milieu peu hospitalier ont mal accueilli le projet, « une goutte d'eau faisant déborder le vase ». Les représentants de la communauté musulmane ainsi que ceux de la municipalité ne ménageront pas leurs efforts pour expliquer le dossier aux résidants, les familiariser avec les pratiques religieuses de la communauté musulmane (quand, comment, etc.), les efforts de dialogue et de négociation finissant par porter leurs fruits.

Ces dynamiques sociales micro-locales, qui s'avèrent bien souvent cruciales, peuvent toutefois varier d'un quartier à l'autre pour des problèmes pourtant similaires. Les cas des synagogues hassidiques dans Mile End et Outremont sont à cet égard probants (Gagnon, 2001). Deux projets d'aménagement de synagogues dans deux quartiers limitrophes ont suscité des dynamiques radicalement différentes qui reflètent les caractéristiques des milieux locaux. Rappelons que la localisation des synagogues est soumise à des contraintes de proximité particuliè-

rement sévères dans le cas des communautés juives (ultra) orthodoxes puisque les déplacements doivent être limités lors de la période du Sabbat et d'autres fêtes religieuses. Or, les juifs hassidiques sont depuis longtemps concentrés dans le secteur du Mile End et du bas Outremont, dans une zone qui fut jusque dans les années 1960 le berceau de la communauté juive à Montréal. La croissance rapide de leurs communautés les a conduits dans un cas (Mile End) à agrandir une synagogue déjà installée dans un secteur résidentiel en acquérant successivement deux maisons supplémentaires, dans l'autre (Outremont) à ouvrir une nouvelle synagogue dans une rue à caractère mixte commercial/résidentiel. Ces deux projets d'aménagement ont fait l'objet de controverses fort différentes.

Dans le Mile End, des résidants réunis en comité de rue avaient déjà négocié il y a une dizaine d'années, directement avec les représentants du groupe hassidique concerné ainsi qu'avec des fonctionnaires municipaux, les conditions concrètes auxquelles serait assujéti l'octroi d'un permis d'agrandissement. L'entente incluait notamment l'installation d'un système de climatisation permettant de garder les fenêtres de la synagogue fermées afin de contenir les effets sonores des cérémonies, l'amélioration de la gestion du stationnement lors du Sabbat, et l'aménagement paysager du terrain de la synagogue, ainsi qu'un moratoire de dix ans sur un éventuel agrandissement. Cette entente a été suivie de transactions informelles de bon voisinage jusqu'à ce que le moratoire vienne à échéance dix ans plus tard

**Deux projets d'aménagement de synagogues dans deux quartiers limitrophes ont suscité des dynamiques radicalement différentes.**

et que le groupe hassidique fasse une nouvelle demande d'agrandissement pour s'adapter à la croissance de la communauté. Les riverains estimant que les Hassidim n'ont pas respecté toutes les conditions de l'entente et craignant que cet agrandissement ne vienne menacer le caractère résidentiel de la rue, tenteront de s'opposer au projet et seront appuyés par diverses instances consultatives. Mais les élus montréalais trancheront en faveur des Hassidim en dépit des avis émis par des fonctionnaires municipaux.

Malgré ce dénouement qui en laissera plusieurs amers, ce processus de transaction pragmatique entre citoyens reconnaissant chacun la légitimité de l'Autre à être là, est aux antipodes du processus d'emblée procédurier et médiatisé qui sera suivi dans Outremont. À plusieurs reprises les parties en cause solliciteront l'intervention des tribunaux sur des questions de principe, dans le litige sur la synagogue ainsi que dans celui sur l'installation d'un *érouv* (mince fil de fer suspendu à plusieurs mètres du sol pour étendre, symboliquement, le périmètre à l'intérieur duquel certaines activités sont autorisées lors du Sabbat). Le conflit engagé dans une spirale judiciaire est à la fois le résultat et la cause du climat de tension qui règne dans le quartier. Alors que de Mile End est depuis longtemps un quartier d'immigration dont l'image de cosmopolitisme est valorisée tant par les « gentrificateurs » qui s'y installent que par des résidents de longue date ou par les commerçants, Outremont possède la réputation d'être le « bastion de la bourgeoisie canadienne-française », même si sa réalité démographique est en fait plus diversifiée.

Les Hassidim en nombre croissant au point d'être quasi majoritaires dans certains secteurs d'Outremont, où ils sont en concurrence avec les francophones (Québécois et immigrants d'origine française, fortement représentés dans le quartier) sur le marché immobilier pour l'acquisition de maisons. Ces deux groupes, dont les valeurs et les modes de vies diffèrent fortement, illustrent les inconforts liés à la cohabitation à travers ce conflit tout en l'utilisant dans leurs stratégies respectives de prosélytisme, chacun voulant faire prévaloir son *modus vivendi*. Laïcité de l'espace public devient dans ce contexte un pilier dans l'argumentation de ceux qui s'opposent aux Hassidim, ces derniers faisant au contraire de la religion un principe organisateur fondamental de leur communauté et de leur mode de vie.

Ce conflit apparemment local a cependant des résonances plus larges dans le contexte actuel à la fois québécois et international. Si le Québec n'a pas encore fini de régler la question délicate de la place de la religion à l'école, et commence à se demander comment concilier diversité religieuse et laïcité (le Conseil des relations interculturelles s'est engagé à produire un avis sur la question de la diversité religieuse), ces débats surviennent aussi dans des pays participant pourtant d'une tout autre tradition. Ainsi la très républicaine et jacobine France vient-elle de se lancer dans un débat national sur la redéfinition de la laïcité.

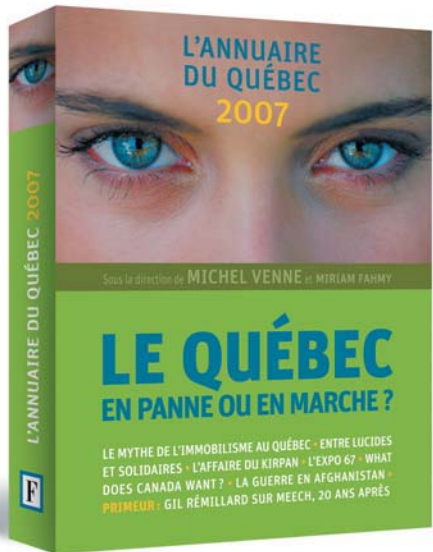
Mais c'est avant tout sur le terrain bien concret de la cohabitation dans l'espace urbain que se joue, du moins ici, l'affirmation de la diversité religieuse des communautés culturelles, et

jusqu'à présent l'expérience montre que l'accommodement pragmatique est généralement une piste plus prometteuse que le débat sur des principes, même si on ne peut ignorer la redéfinition de l'espace public qui accompagne nécessairement l'affirmation de la diversité religieuse. ◆

### Références

- ARTEAU, Richard, « Les dieux dans la ville : multiplication des lieux de culte et diversité religieuse à Montréal. Les défis posés à l'aménagement urbain », Communication présentée dans le cadre du Forum de Montréal sur la diversité urbaine et la gestion des villes multiculturelles, Montréal, 20 mars 2000.
- BRONSON, Susan D., *Le patrimoine religieux du Mile End : des lieux de culte en transition*, dépliant, Montréal : Société d'histoire du Mile End, 2002.
- GAGNON, Julie Elizabeth, « Cohabitation interculturelle et aménagement urbain : quelques réflexions à partir du cas des communautés hassidiques juives d'Outremont/Mile-End », *Cahiers du GRES (Université de Montréal)*, 2001, 3(1) : 39-53.
- GERMAIN, Annick, Julie Elizabeth GAGNON, Anne-Lise POLO, avec la collaboration de Ali DAHER et Linda AINOUCHE, *L'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques : enjeux et dynamiques locales*, INRS-Urbanisation, Culture et Société, 2000.
- ISIN, Engin Fahri et Myer SIEMIATYCKI, « Making space for mosques : Claiming urban citizenship », dans Sherene H. RAZACK (dir.) *Race, Space and the Law : Unmapping a White Settler Society*, Toronto : Between de Lines, 2002.
- QADEER, Mohamed et Magfoor CHAUDRY, « The planning system and the development of mosques in the great Toronto area », *Plan Canada*, 200, 40 (2) : 17-21.

1. Les données utilisées dans la suite du texte proviennent d'une enquête effectuée sur une quinzaine de dossiers d'aménagement de lieux de culte dans la région montréalaise (Germain et al., 2002).



# Tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui

Sous la direction de  
**Michel Venne**  
et **Miriam Fahmy**

## LES TEXTES INÉDITS DE PLUS DE 75 AUTEURS DONT

Claude Béland  
Éric Bédard  
Laurence Bhérer  
Laurent Bouvet  
Lyse Brunet  
André Burelle  
Éric Desrosiers  
Pierre Drouilly  
Pierre Fortin  
Roger Gibbins  
Lucie Lamarche  
Laurent Laplante  
Marcel Martel  
Pierre Martin  
Richard Nadeau  
Joëlle Noreau  
Gil Rémillard  
Guy Rocher  
Jean-Philippe Warren

LES PHOTOS DE  
Jacques Nadeau

## LE QUÉBEC, EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

Un grand dossier sur le mythe de l'immobilisme au Québec dirigé par le directeur de l'Institut du Nouveau Monde et journaliste, Michel Venne. Le dossier propose entre autres des analyses de Pierre Fortin et Claude Béland ainsi que des entrevues avec Alban D'Amours (Desjardins), Pierre Shedleur (SGF) et Yvon Bolduc (Fonds de Solidarité FTQ).

## UN INSTANTANÉ DU QUÉBEC EN MUTATION

- Tous les chiffres sur le Québec : démographie, emploi, santé, culture, économie
- Une chronologie des grands événements de l'année 2006
- Un portrait des régions du Québec
- Les lois adoptées à l'Assemblée nationale
- Les principales dates de l'Histoire du Québec
- Un panorama de la recherche sociale au Québec
- Le Canada de Stephen Harper

## NOUVEAU : LE MONDE VU D'ICI

Notamment : la guerre en Afghanistan, le conservatisme aux États-Unis, la nouvelle Amérique latine, la gauche française.

En librairie : 29,95 \$

Aussi disponible en-ligne : [www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)

Une publication de  
l'Institut du Nouveau Monde

En collaboration avec *Le Devoir*



F I D E S